



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2021

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 26 janvier 2021 à 9h00, à l'amphithéâtre des Pyramides du Conseil départemental à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 24 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 10 MARS 2020	2
2 ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ISSUS DU COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS.....	2
3 AVIS DE LA CLE – CONTRAT TERRITORIAL DE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES EAUX DU CHER – CTG2Q CHER.....	3
4 ÉTUDES EN COURS ET À VENIR MENÉES PAR LE SAGE.....	10
5 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020	13
6 PROGRAMME D' ACTIONS DE LA CLE 2021	14
7 QUESTIONS DIVERSES.....	14

Ouverture de la séance

M. DELEUZE accueille les participants et excuse M. VALLLE, Président.

Liste des excusés et pouvoirs.

1 Validation du compte-rendu de la CLE du 10 mars 2020

M. DELEUZE

Nous allons ouvrir la séance par la validation du compte-rendu de la CLE du 10 mars ; y-a-t-il des abstentions, des votes contre ?

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2 Élection des membres du Bureau issus du collège des collectivités

M. DELEUZE

Il y a un certain nombre de membres du Bureau qui sont à renouveler. Nous avons donc réuni préalablement à cette CLE, le collège des collectivités.

Il fallait revoir l'élection de M. DUPERAT qui était élu au titre du syndicat du Canal et qui est maintenant élu au titre de Bourges Plus. Également il y a 3 membres à désigner ; sont candidats : M. CREPIN, qui était élu au titre de l'Association des Maires du Cher et qui est maintenant élu au titre du Syndicat du Canal de Berry, M. MOREAU Président du SIAB3A et M. MATHIEU Maire de Saint-Laurent. N'ayant pas d'autre candidat, il a été décidé que M. DUPERAT pouvait être élu au titre de Vice-Président, MM. CREPIN, MATHIEU et MOREAU comme membres du Bureau. Cette proposition issue du Collège des collectivités doit être entérinée par les membres de la CLE.

MM MOREAU et CREPIN se présentent rapidement

Personnellement, je suis VP de la CLE depuis 2003 date de la création du SAGE. Chargé plus particulièrement de la gestion quantitative mais avec M. DUPERAT, nous tournons un peu sur toutes les autres thématiques de la CLE.

M. DUPERAT

Très rapidement, j'étais VP du SAGE avec ma casquette du Syndicat du Canal de Berry, j'étais aussi au Syndicat de l'Yèvre donc je connais bien ces questions d'eau et sur Bourges Plus je suis VP chargé des eaux pluviales, de la compétence GEMAPI et des rivières donc je continue dans mon « cœur de métier ».

M. DELEUZE

Je vous demande donc votre avis est-ce qu'il des voix contre la désignation de ces personnes du collège des collectivités au Bureau ? Et de M. DUPERAT et moi-même comme vice-président ?

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le Bureau de CLE se compose donc comme suit :

■ Collège des représentants des collectivités territoriales :

- M. Thierry VALLÉE – Président de la CLE, Conseiller Départemental du Cher
- M. Jean-Marie DELEUZE – Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil
- M. Bernard DUPERAT – Vice-président de la CLE, Vice-président de Bourges Plus
- M. Gilles BENOIT, Président du SIVY
- M. Fabien MATHIEU, Maire de Saint Laurent

- M. Xavier CREPIN, Vice-président du SCB
 - M. Benoît MOREAU, Président du SIAB3A
 - M. Joël CROTTÉ, Conseiller régional CVL
- Collège des représentants des usagers :
- Chambre d'agriculture du Cher
 - AREA Berry
 - Nature 18
 - Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Collège des représentants de l'État :
- DDT18
 - Agence de l'eau Loire Bretagne
 - DREAL Centre Val de Loire
 - OFB
-

3 Avis de la CLE – Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Animatrice

La CLE doit donner un avis sur ce CT comme tous les CT du territoire qui sont financés par l'AELB notamment.

Présentation par M. MORIN VP du CD du Cher chargé de l'agriculture, de l'eau et assainissement, du laboratoire départemental d'analyses et de l'environnement, chargé du CTG2Q

Le CTG2Q s'inscrit dans le cadre du changement climatique, on l'expérimente depuis plusieurs années, nous le connaissons tous, surtout les périodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. Face au constat du déficit récurrent entre les ressources en eaux disponibles et les besoins des usagers la Chambre d'Agriculture du Cher, les SAGE Yèvre-Auron et Cher amont ont porté l'émergence d'une démarche territoriale, de concertation sur la ressource en eau auprès de l'AELB dès 2017. Pour répondre à cette attente forte, le Département du Cher a accepté d'assurer le portage de ce CT pour la gestion quantitative et qualitative des eaux (CTG2Q) dans sa phase de mise en œuvre et veiller au respect des objectifs fixés. Pour assurer le suivi des actions, les objectifs arrêtés, le Département du Cher s'appuiera sur l'Etablissement public Loire pour l'animation et la coordination générale du projet et la CA quant à elle participera à l'animation du domaine agricole.

Si la prédominance du domaine agricole dans ce sujet n'échappe à personne elle s'explique par un enjeu important sur le territoire, des acteurs fortement mobilisés et une orientation des financements d'AELB sur cet axe. Néanmoins il est important de rappeler que d'autres thématiques sont traitées dans ce Contrat avec l'implication de différents pilotes dont le PETR Centre Cher, l'entreprise MONIN et 3 syndicats de rivière. L'ensemble des actions portées par ce CT sur la période 2021-2023 permettra d'une part d'améliorer la connaissance dans de nombreux domaines par le biais d'études et de diagnostics et d'autre part de poursuivre la concertation pour répondre aux enjeux identifiés. Ce Contrat est une opportunité de travailler tous ensemble pour le territoire et sur le territoire dans un même objectif : répondre aux enjeux du changement climatique et non pas les uns contre les autres en opposant les usages.

Pour conclure, même si le Département du Cher est identifié comme porteur de ce Contrat, la mise en œuvre ne peut être que collective et chacun dans son champ de compétences doit se mobiliser et construire cette démarche de territoire.

Ce Contrat est mentionné 2021-2024, c'est un contrat sur 6 ans qui se décompose en 2 parties. Une 1^{ère} partie basée sur des études et diagnostics sur notre territoire et une 2^{ème} partie, si la 1^{ère} est validée, basée sur des travaux et actions. Cette 1^{ère} partie est extrêmement importante, savoir comment valider ce projet, est-ce qu'il est pertinent ou pas. Ça paraît extrêmement intéressant, le but étant dans 3 ans de voir ce qu'il en est. C'est l'AELB qui est une partie importante des financements avec laquelle nous travaillons de paire.

Sachez que dans quelques semaines vous devriez voir un nouveau nom et un logo.

Présentation de Maxime CORNILLEAU

M. MARQUES-AELB

C'est moi qui suis ce contrat à l'Agence de l'Eau pour les 3 ans à venir. D'abord j'excuse mon directeur M. CAMPHUIS qui devait être ce matin parmi nous mais qui a eu un petit souci et n'a pas pu venir. Je vais d'abord remercier le CD du Cher qui a décidé de porter ce projet ambitieux et compliqué sur une proportion importante du département, ça couvre les 2/3 du département, pour un contrat territorial c'est une surface importante et vaste, donc beaucoup de travail. Le conseil départemental est pleinement légitime puisque même si à la base c'est un outil de l'Agence de l'eau pour déployer des actions sur le volet agricole, on est bien sur l'activité économique agricole, son évolution, sur la question des usages avec l'eau potable, l'industrie et donc l'ensemble de l'activité du territoire. Le tout dans un contexte de changement climatique et de tensions sur l'hydrologie. On ne pourra pas aller partout, on ne pourra pas tout faire partout donc il faudra aller sur les territoires prioritaires qui ont été identifiés dans l'état des lieux et dans le diagnostic, 2 documents qui ont été validés par la Préfecture. Le 1^{er} objectif est de mettre en place un projet territorial de gestion de l'eau - PTGE, on en a déjà franchi plusieurs étapes pour continuer à travailler dans cette concertation avec les élus, avec les 2 CLE (CLE du SAGE Yèvre-Auron ici présente mais également celle du SAGE Cher amont pour la partie dans le département du Cher). On a 3 ans pour discuter, pour avancer sur des études, pour se mettre d'accord ou pas, avoir des discussions passionnantes sur des sujets parfois complexes. C'est un outil qui permettra à l'Agence de l'eau de déployer sa solidarité de bassin sur un territoire où on a vraiment des enjeux quantitatifs en complément d'actions qualitatives.

Mme FORTUNE-Nature 18

Je vais essayer d'exprimer quelques points pour l'association Nature 18 dont je suis la directrice, je représente aujourd'hui la position de mon conseil d'administration.

La plupart d'entre vous devez savoir qu'on a suivi les travaux du CTGQQ depuis le début, on a essayé de s'impliquer au maximum dans la concertation entre acteurs. On est assez déçus du résultat, on espérait un niveau d'ambition bien plus important sur le volet sobriété comme c'est demandé par l'instruction ministérielle. La présentation est très intéressante, on se réjouit qu'il y ait un portage entre le conseil départemental du Cher et l'Etablissement public Loire, c'est un bon cadre pour avoir des discussions mais ça soulève plein de questions sur le côté opérationnel. Au final, Nature 18 a décidé de ne pas porter d'action dans le cadre du CTG2Q parce que la confusion entre CTG2Q et le projet de territoire pour la gestion des eaux nous pose problème fondamentalement. On aurait voulu s'impliquer dans le comité de pilotage du CTG2Q pour le moment ça nous a été refusé par les acteurs. Comment l'implication de l'inter-SAGE va s'articuler pour l'élaboration du PTGE, le COPIL du CTG2Q et les commissions thématiques dans lesquelles on nous a dit qu'on pourrait participer ?

Animatrice

En tant qu'animatrice de la CLE ayant contribué à la rédaction du projet, je vais me permettre d'intervenir.

Effectivement le CTG2Q est un outil contractuel, il a été décidé qu'un COPIL de contrat c'est l'instance où il est débattu par chacun des pilotes du « *qu'est-ce qu'on fait dans l'année, pourquoi je ne le fais pas, il manque des moyens, je ne l'ai pas inscrit au budget ou j'ai fait ma demande de subvention* » ce n'est pas stratégique en terme de décisions. Avec ce projet de territoire de gestion de l'eau, il va être proposé, ce sera soumis à l'approbation des CLE (prochainement on continue à construire tout ça avec le SAGE Cher amont), que ce soit une commission inter-CLE qui vote et qui décide du suivi et des décisions stratégiques qui seront prises pour la gestion de l'eau d'une façon large sur le territoire. Nature 18 étant membre de fait de la CLE du SAGE Yèvre-Auron, elle sera

consultée pour tous les votes. Mais effectivement le COPIL est restreint aux pilotes puisque c'est plus un volet technico financier administratif un « peu basique ».

Mme FORTUNE

Et sur les commissions thématiques ? Concrètement ce qui va nous intéresser aussi en particulier c'est vraiment l'élaboration de ces études socio-économiques parce que nous n'avons pas la même interprétation je pense que les porteurs de ce contrat territorial de l'instruction ministérielle. Je cite (page 8 de l'instruction) « *l'analyse économique permet de comparer les effets de plusieurs programmes d'actions possibles du point de vue de la collectivité afin de sélectionner les solutions les plus porteuses de retombées socio-économiques positives pour le territoire en matière agricole dans le cadre d'un projet adapté au territoire et à ses ambitions. Il est essentiel d'associer les acteurs des filières concernées afin d'identifier les productions nouvelles possibles et le cas échéant les filières à développer. La dimension socio-économique du PTGE en matière agricole doit s'inscrire dans une logique de développement durable fondée notamment sur la transition agro-écologique, la recherche de valeur ajoutée, la création d'emploi, le maintien d'activité favorable à l'équilibre du territoire* ». Pour nous ce sont des éléments qui pour le moment ne sont pas pris en compte. Donc quand on va discuter du cahier des charges des études socio-économiques ça nous paraît très important qu'on ne se focalise pas uniquement sur les projets de retenues de substitution qui pourraient déjà être pré-identifiées, évidemment c'est important de les prendre en compte mais c'est important aussi de les comparer avec d'autres investissements possibles et c'est là-dessus que nous souhaitons être vigilants. C'est pour ça qu'on veut être vraiment impliqué dans ces commissions pour contribuer de façon constructive, pour améliorer l'efficacité dont vont être dépensés ces deniers publics dont on a besoin de s'assurer qu'ils sont efficaces à long terme et pas seulement à court terme. Pour nous, c'est vraiment une question d'intérêt général qui nous préoccupe, ce n'est pas de se dire qu'on est contre l'agriculture, évidemment il faut travailler avec les agriculteurs !, mais aujourd'hui on porte vraiment un message d'alerte et de vigilance, de dire attention les gros investissements qui sont prévus c'est peut-être des choses qui apparaissent comme des solutions à court terme, qui seront peut-être des solutions à court terme mais à moyen et long terme vu le changement climatique qui s'annonce, ne seront pas suffisantes. On souhaiterait vraiment que ce type de contrat, ce type de mécanisme financier permette de se poser les vraies questions de la transition agricole et on sera vraiment vigilant à ça. J'espère qu'on trouvera une place dans les commissions thématiques dans l'inter-SAGE pour avoir ce débat de fond qui est soulevé en permanence que ce soit en cellule sécheresse... A chaque fois on renvoie au SAGE, on a une vraie volonté de travailler ça mais pour le moment malheureusement les éléments qui avaient été mis sur la table n'ont pas été repris dans le contrat final. On est vraiment très inquiet.

M. MORIN

Pour les nouveaux qui ne savent pas, entre 2017 et 2021 il ne s'est pas rien passé. De nombreuses réunions de concertations ont eu lieu, une centaine de personnes ont participé à différentes réunions pour donner la parole à chacun et chacune pour pouvoir s'exprimer. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on est venu comme ça avec un projet comme il est présenté là, c'est vraiment un travail important et je pense que c'est très rare de voir un travail aussi lourd et assez long donc ça me paraît essentiel. Quand on réunit autant de personnes c'est toujours compliqué de donner raison à chacun et chacune c'est même complètement impossible, celui qui peut faire ça est sûrement un magicien, je n'en suis pas un.

Entre les intérêts des uns et des autres, entre l'avis de chacun, il faut arriver à trouver quelque chose de cohérent, de possible et de tenir compte de l'avis de tout le monde. Ce qui est proposé ne me paraît pas complètement incohérent. On ne va pas assez loin pour vous, ça je le conçois tout à fait parce que c'est votre opinion, mais pour certains ça ne va peut-être pas assez loin dans un autre sens. Donc il faut arriver à trouver un juste milieu ou un consensus pour arriver à travailler ensemble. Le but n'est pas du tout de vous exclure, vous travaillerez dans les commissions, vous serez invité. Le but est de trouver un consensus, pour l'instant on n'en est pas encore à commander les pelleteuses pour creuser. Si un jour ça devait arriver, ça ne résoudrait qu'une petite partie du domaine agricole en aucun cas on va trouver la solution miracle qui va venir résoudre tous les problèmes que j'ai cité donc le changement climatique, les intérêts des usagers.... C'est impossible ; il faudra trouver d'autres solutions à ça et on compte sur tout le monde. Je n'ai pas de solution à vous donner ici, si je l'avais on gagnerait déjà 3 ans. Je pense que le travail qui va être fait durant les 3 ans me paraît essentiel et se priver d'une étude comme c'est prévu, d'un diagnostic quelque chose de scientifique ça me paraît essentiel. Ça n'a jamais été fait localement et c'est l'occasion. On fera le point dans 3 ans et on prendra les décisions ensemble. Ça me paraît extrêmement logique, le déroulement prévu me paraît

de bon sens, ce n'est peut-être pas le top du top, mais pour moi ça me paraît une solution de bon sens.

M. LEBLANC – Commune de Valigny – VP CC du Pays de Tronçais

J'ai une question concernant la protection des berges, on sait que l'étang de Goule a des problèmes de qualité d'eau. Il est alimenté dans sa partie amont par l'Auron qui prend sa source 3 ou 4km en amont de l'étang de Goule. On constate qu'il y a une dégradation des berges significatives en ce sens que l'Auron traverse des propriétés agricoles qui sont essentiellement de l'élevage. Or les berges ne sont pas protégées, les animaux pataugent en permanence toute l'année dans le lit de l'Auron qui alimente directement l'étang de Goule. Je sais qu'il y a des programmes dans certains départements qui sont en place pour la protection des berges qui se font en accord avec les agriculteurs. Est-ce qu'il y a un tel projet ? Je sais que parle que d'une toute petite partie que je connais bien qui concerne la commune de Valigny, mais c'est quand même révélateur. D'autant plus qu'il y a des haies qui ont été détruites récemment le long de l'Auron et qui facilite la pénétration du lit de l'Auron par les animaux. Il y a des déjections animales constantes dans le lit de l'Auron sur cette partie amont.

Je souhaite savoir s'il y a un programme de protection des berges, si c'était pris en compte ?

M. DELEUZE

Le SIAB3A va répondre. Sur la partie qui ne concerne pas Valigny, le SIAB3A fait de la protection des berges mais à ma connaissance c'est chaque syndicat qui prend en charge ou pas ses protections de berges.

M. MOREAU – SIAB3A

On est en train d'élaborer un futur contrat territorial sur lequel on essaie de déterminer des programmes d'actions très ciblés, il me semble qu'on a déjà fait des programmes de protection de berges avec des abreuvoirs. Il y a peut-être cette possibilité de travailler sur ce secteur mais comme c'est sur le département de l'Allier, ça semble un peu plus difficile.

Mme BONNIN – SIAB3A

Actuellement, le SIAB3A n'est pas compétent sur l'Auron en dehors du département du Cher. Je pense que le SIAB3A n'est pas du tout obtus à l'idée de pouvoir un jour intégrer le territoire de l'Auron qui se trouve dans l'Allier, pourquoi ne pas échanger ensemble suite à cette réunion ?

M. JOLIVET – SIVY

M. MOREAU le disait les syndicats de rivières portent également des contrats territoriaux qui sont des CTMA (et non des CTG2Q), contrat territoriaux des milieux aquatiques sur la restauration des rivières essentiellement. Concernant les comités de pilotage, il est vrai qu'au niveau des CTMA il y a des comités de pilotage et s'était posée la question au démarrage de la mise en œuvre de ces projets de la constitution de ces COPIL dans lesquels on a finalement intégré tous les partenaires locaux qui travaillent de près ou de loin, financièrement ou non à ce projet. Alors j'entends par là la chambre d'agriculture par exemple ou Nature 18 font partis du comité de pilotage de notre CTMA, bien qu'ils ne soient pas financièrement concernés directement mais par contre ils participent aux discussions et surtout ça participe à la transparence. On a trouvé ça très important, on avait eu quelques critiques au démarrage puisqu'on ne savait pas trop, on tergiversait sur la constitution de ce comité et puis finalement on a fini par carrément intégrer tous ceux qui étaient intéressés à participer à ce comité et je trouve que ça ne se passe pas si mal que ça. Après, ce sont des choix qui sont faits par la gouvernance.

Quand on travaille sur les cours d'eau et les milieux aquatiques d'une façon générale, sur la restauration de berges ou de cours d'eau quels qu'ils soient, forcément à un moment donné on est face à des riverains qui nous parlent de sécheresse. Donc ça nous a paru naturel de s'investir dans ce projet de CTG2Q à travers, pour ce qui nous concerne, le volet pédagogique qui est un des fondamentaux, ça été exprimé à maintes reprises lors des tables rondes, à la réussite de ce CTG2Q. Avec humilité on va essayer de participer, à la mesure de nos moyens, sur ce volet pédagogique notamment au niveau des scolaires. Egalement sur la plus-value scientifique à donner aux études et toutes ces données que va nous apporter cette première phase du CTG2Q. Elle est hautement importante parce que je vais parler de façon très pragmatique : qu'est-ce qu'on entend sur le terrain ? Ou vous, élus, qu'est-ce que vous nous faites remonter ? C'est dès que l'irrigation du maïs démarre, il y a le niveau de l'Yèvre à Avord par exemple qui descend de 20 ou 30 cm. C'est ce qu'on écoute sur le terrain ; et ce qui a été dit au conseil syndical lors du débat pour délibérer autour de cette intégration du SIVY au CTG2Q c'était : « nous on se doit de mettre de la donnée scientifique derrière tout ça ». Voilà on a ce volet là, le SIVY, les autres syndicats et les structures porteuses la CLE même

d'une façon générale. On doit apporter de la valeur technique, scientifique à tous ces constats que l'on fait sur le territoire et seulement ça va permettre d'intervenir potentiellement dans cette seconde phase.

Enfin je souhaitais témoigner de ce qui s'est passé au niveau du SIVY dans l'instance qui a délibéré pour le CTG2Q : la ressource en eau fait toujours débat. Notre comité syndical représente bien le territoire, alors vous êtes quelques-uns (je vois M. CHALOPIN) à faire partie du conseil syndical du SIVY, il y a des industriels, des agriculteurs, des irrigants, des gens de toutes sortes. Cette problématique de sécheresse se fait de plus en plus prégnante. M. DUPERAT vous l'avez dit lorsque vous vous êtes représenté, celle-ci est indiscutable elle est unanime mais par contre c'est le degré d'investissement qui a fait discuter. Quand on voit les coûts éventuels liés aux travaux qui pourraient intervenir dans cette seconde phase du CTG2Q, ça a fait réagir notre conseil syndical et il y a eu débat.

J'ai vu des retours de l'AELB, du conseil d'administration indiquant que les accords étaient plus ou moins unanimes sur certains volets de concertation, je dois dire que ça été un petit peu la même chose au niveau de notre petit conseil du SIVY.

Animatrice

Depuis le début, l'objet du CTG2Q est d'intégrer le maximum d'acteurs du territoire. Peut-être que l'Etat ou l'Agence voudra compléter mais au niveau du pilotage c'est important d'avoir tout le monde et d'avoir une pluralité de points de vue. Pour ce projet de territoire et gestion de l'eau, s'est posée en plus la question de la représentativité des gens autour de la table. Pourquoi plus l'un que l'autre, est-ce que c'est juste celui qui frappe à la porte qu'on accepte autour de la table ? Est-ce que les décisions stratégiques doivent être prises par l'association des barques de la Voiselle par exemple ou l'association des riverains des rives de l'Auron qui peuvent être mobilisée parfois ? Donc c'est cette question qui a été posée et débattue, c'est pour ça qu'il a été proposé de travailler avec une inter-CLE parce qu'au moins c'est un arrêté préfectoral qui désigne les membres, c'est basé sur le code de l'environnement qui dit que ça doit être composé de telle façon avec quels types de représentants et c'est censé représenter la pluralité des acteurs du territoire. En CLE on pourra en débattre au cours de l'année, on va réfléchir de la révision potentielle, on pourra aussi débattre de qui compose cette CLE si les services de l'Etat sont d'accords pour en rediscuter. Il y avait besoin d'un cadre un peu « indiscutable ».

Mais les choses restent très ouvertes au niveau des commissions thématiques. Tout le monde sera convié, les gens qui veulent participer sont les bienvenus. Au contraire leur connaissance du territoire est importante, et surtout la parole de l'un n'est pas moins importante qu'une autre. Mais pour les instances stratégiques il y a besoin d'un minimum de formalisme pour une question d'équité, de représentativité et de légitimité à prendre ces décisions.

Mme VIDALIE – DDT du Cher

Je ne vais pas rentrer dans les détails car le CTG2Q et le PTGE sont 2 sujets que je n'ai pas pu approfondir pour le moment. Pour rappeler la position du Préfet qui s'est traduite par un courrier du 9 décembre « *j'émet un avis favorable et j'apporte tout mon soutien à ce projet qui va constituer un outil majeur dans l'atteinte d'une gestion durable de la ressource en eau sur ce territoire* » mais qui insiste également sur le caractère de légitimité, comme disait Cécile. C'est-à-dire que la réunion des 2 CLE donnent une garantie qu'on est bien ici dans les instances de gouvernance officiellement désignées pour la gestion de l'eau sur les territoires c'est-à-dire les CLE des SAGE. Ce sont vraiment elles qui sont légitimes pour valider les décisions stratégiques et c'est pour ça que le Préfet a insisté sur ce point. Ensuite il indique les points sur lesquels il sera particulièrement vigilant tout au long de la mise en œuvre du contrat qui sont la prise en compte systématique de l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, la recherche de la sobriété de l'utilisation de l'eau avant d'aborder toute autre mesure et le fait que les conclusions de l'analyse économique et financière devant démontrer la pertinence des investissements envisagés en seconde période soient rendus avant que les actions de seconde phase du contrat soient initiées.

Mme DUBOIS – Chambre d'agriculture du Cher

Je voulais rappeler que ce contrat territorial était vaste, les moyens étaient limités et qu'on avait parlé d'actions quantitatives mais il y a beaucoup d'actions qualitatives dans ce projet. Toute cette première phase de diagnostic va nous aider à avancer sur le tout.

M. MORIN

Vous avez raison de le souligner, dans le périmètre de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne c'est le 1^{er} contrat qui a la qualité et la quantité. Sur la quantité c'est déjà arrivé ce genre de contrat mais

quantité/qualité ça n'est jamais arrivé. On est assez pionnier dans le domaine et ça me paraît assez intéressant et essentiel.

M. BARACHET – Fédération de pêche du Cher

Je suis un peu embêté car j'ai l'impression qu'il y a des mesures qui ne coûteraient pas chères et qu'on a privilégié les bassines et ça m'ennuie beaucoup. Je pense qu'il faudrait déjà organiser les prélèvements, y compris hivernaux, qui peuvent se faire à l'heure actuelle par exemple quand les nappes ne sont pas rechargées ; je pense qu'il y a des études à faire là-dessus. Lorsque l'on voit par exemple des cours d'eau comme le Cher en autre, car il y a les 2 SAGE, qui étaient aux abords du seuil d'alerte début décembre à Vierzon... Je crois qu'au niveau des prélèvements, il faut tout revoir, tout remettre en cause, tout analyser comme vous l'avez dit et c'est par là qu'il y aura des économies à faire. Je pense qu'il faudra prendre en compte tous ces problèmes et voir d'abord qu'on a des réductions de débit, on a vu des retenues qui peinaient à se recharger pendant beaucoup plus longtemps ces dernières années ; la question de retenue est franchement posée.

M. MORIN

Vous avez entièrement raison. Dans le cadre du changement climatique, c'est la 4^{ème} année que l'on subit des sécheresses longues et c'est ce que je vois cette année : ça a beaucoup de mal à se remplir. C'est un phénomène extrêmement important je ne pense pas que ce soit malheureusement conjoncturel, ça va sûrement rester comme ça. Pour moi, ne rien faire est la pire des solutions. Si on ne fait rien je pense que ça va s'aggraver. Avant d'agir il faut savoir où on met les pieds c'est-à-dire commencer par des études, ça me paraît essentiel. Être contre ça, c'est faire preuve d'irresponsabilité. Tout ça n'est pas du temps perdu même si on met un peu plus de temps que prévu, même si on aurait pu commencer un an plus tôt... Le temps d'étude, le temps de bien se marquer, ça me paraît important.

M. BENOIT – SIVY

Je te remercie Jean-Claude de ce que tu viens de dire parce que c'est une excellente introduction à ce que je voulais dire. Je ne voudrais surtout pas que le CTG2Q se déroule avec des raisonnements en termes de solutions, parce que souvent on a l'habitude, d'une manière générale, lorsqu'on a un problème on résonne déjà en solution. On commence déjà à « noyer le poisson ». J'ai le sentiment depuis que je participe aux travaux du contrat, qu'on essaie de nous amener une solution sur la table et ça m'agace un peu.

La 2^{ème} chose, comme l'a souligné Jérémie, il faut ouvrir la consultation. Aujourd'hui avec l'évolution que l'on voit dans la vie courante, quand vous n'ouvrez pas la table de réunion à toutes les composantes possibles, ça veut dire que ces gens vous allez les retrouver en face et non pas avec vous. Si vous les faites travailler avec vous, vous allez trouver un compromis. Tu parlais des études, qu'on laisse d'abord parler les « techniciens » parce qu'on se rend compte que souvent, quand on met les gens autour de la table, il y a toujours une frange pseudo ingénieur hydraulicien qui veut nous expliquer comment le cours d'eau fonctionnent parce que soi-disant ils habitent à côté et le voient monter et descendre mais la nappe, ils ne la connaissent pas. Alors qu'on a des tas d'outils qui sont à notre disposition disposés sur le territoire qui sont gérés par des gens qui font des relevés, des mesures complémentaires : on a des tas de données. On doit en priorité d'abord faire les études car elles vont servir à quelque chose et en fonction de ces études en tirer des conclusions et surtout en tirer les actions à faire. Ne pas résonner en solution dès le départ.

M. PROFFIT – AREA Berry

Je rejoins tout ce qui a été dit, entre autre ce que tu as dit Jean-Claude : ne rien faire serait complètement idiot, beaucoup de choses ont changé. Il ne faut pas oublier qu'il y a un changement climatique et que toutes les données que l'on avait en amont elles n'étaient pas encore impactées par ce changement climatique. Donc les cartes sont complètement bouleversées et je suis d'accord, il faut s'appuyer sur des nouvelles données. Il faut en effet bouger, mais il faut que chaque acteur présent ici ait une vision globale de la situation. On est confronté au réchauffement climatique, on est confronté à un problème et il n'y a pas une seule solution [exemple emblématique du maïs irrigué] la majorité des gens pense que c'est une aberration. Peut-être ; admettons : on arrête le maïs, mais que faisons-nous derrière ? Quel est l'impact, quel est le développement économique rural ? Il ne faut pas se focaliser sur un seul problème pour dire « on a tout résolu », il faut qu'on ait tous une vision globale. Quelle est la vision des acteurs, quelle est la vision de l'agriculture, quelle est la faisabilité de cette vision ? On a déjà eu ce débat en CLE. Arrêtons de faire du maïs et faisons du sorgho ! Peut-être, c'est un peu moins gourmand en eau mais qu'est-ce qu'on en fait ? Comment fait-on vivre ces agriculteurs, comment faisons-nous vivre ces familles ? Evidemment l'agriculture doit muter, changer, doit évoluer

mais il faut qu'on ait une vision un peu plus globale et moins focalisée sur des problèmes précis car à chaque fois qu'on va bouger un peu le curseur on va mettre en difficulté ou pas des acteurs de la vie économique rurale et qu'est-ce qu'on veut faire de cette vie économique, qu'est-ce qu'on veut faire de la ruralité dans notre département ?

Mme SANTINI – Bourges Plus

Nous faisons un suivi des nappes pour l'alimentation en eau potable et à l'heure actuelle depuis 5 à 6 ans on observe une recharge qui a lieu fin décembre. Donc déjà début décembre c'est « normal » qu'il y ait des soucis, on l'observe depuis plusieurs années. Effectivement on a des chroniques historiques sur les nappes, en l'occurrence nous avons commencé le suivi en 2002. On est en soutien technique là-dessus, les données sont transparentes, on donne tout ce qu'on a dès qu'on est sollicité. Au niveau du captage du Porche, on fait un contrat territorial depuis plusieurs années qui correspond un peu à l'équivalent très localisé de ce que le CTG2Q essaie de mettre en place sur une échelle supra. On aidera à mettre à l'échelle supra le CT du Porche.

M. DELEUZE

Le lien entre le CTG2Q et les 2 SAGE sont forts

Avis :

Considérant les éléments présentés, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron approuve le projet de Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Cher et de ses annexes. Les membres de la CLE soulignent également le processus de concertation qui a permis l'élaboration de ce contrat, l'engagement multi-partenarial qui démontre l'intérêt des synergies d'actions, leur intérêt pour la démarche et leur volonté d'être actif dans son suivi en réaffirmant le rôle des CLE dans l'élaboration du PTGE.

Mme FORTUNE

On valide pour 3 ans ou pour 6 ans ?

M. MARQUES

Le CT est adossé à une stratégie écrite sur 6 ans mais il est signé pour 3 ans ; on fait une évaluation au bout de cette 1^{ère} période pour décider de continuer, de réajuster, d'arrêter.

Animatrice

Est-ce que le CT sera alors resoumis à la CLE ?

M. MARQUES

Bonne question.

Mme FORTUNE

Vu les échanges, l'avis proposé ne retranscrit pas le volet sobriété.

M. DELEUZE

C'est pour ça qu'on fait une étude sur 3 ans et une réévaluation à mi-parcours, pour ne pas tout entériner maintenant. Il faut ajouter le terme « sobriété » dans l'avis ?

M. PROFFIT

Il faut qu'on ait un débat sur le terme « sobriété » dans ces cas-là. Parce que chacun entend ce qu'il veut.

M. BARACHET

La lettre du Préfet semble une bonne orientation, déjà précise qui va un petit peu je pense à l'encontre de la direction qui a été prise dans le document soumis. Qui lui resserre beaucoup les choses.

M. DELEUZE

Si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur le terme sobriété, on le supprime alors...

M. DUPERAT

On peut mettre « la nécessité de réfléchir à une utilisation mesurée de la ressource en eau pour tous les usages ».

Mme FORTUNE

L'instruction ministérielle précise que le PTGE comporte un volet de recherche de sobriété pour tous les usages ; or là le CTG2Q ne le retranscrit pas.

Animatrice :

Dans le cadre du CTG2Q, Maxime et M. MORIN ne l'ont pas forcément détaillé mais il y a une baisse moyenne attendue des prélèvements par l'ensemble des irrigants agricoles sur l'Yèvre-Auron avec un objectif fixé à -10%. Pendant ces 3 années on va beaucoup échanger et débattre de tous ces termes : optimiser, sobriété... Également comme M. BENOIT l'a évoqué, ce sera aussi d'« examiner le champ des possibles », ne pas partir sur des solutions préconçues. Toutes ces discussions on va les avoir ensemble dans le cadre du SAGE et le CTG2Q, on ne va peut-être pas pouvoir aujourd'hui à l'instant T de décrystalliser tout ce qu'on va faire pendant ces 3 ans ?

M. DELEUZE

Si on commence à débattre sur un terme on risque d'en avoir pour une éternité. A défaut la nécessité d'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau pour tous les usages. Ça me paraît être en accord avec une bonne majorité.

Absence de micro

M. DELEUZE

On met les deux « d'optimisation et de sobriété d'utilisation de la ressource en eau pour tous les usages ». Est-ce que ça convient à tout le monde ? Je vous propose de passer au vote.

L'avis est repris ci-dessous :

Considérant les éléments présentés, la Commission Locale de l'eau du SAGE Yèvre Auron approuve le projet de Contrat Territorial de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (CTG2Q) sur le bassin versant du Cher (18) et ses annexes.

Les membres de la CLE soulignent également:

- ***le processus de concertation qui a permis l'élaboration de ce contrat,***
 - ***l'engagement multi partenarial qui démontre l'intérêt des synergies d'action,***
 - ***la nécessité d'optimisation et de sobriété d'utilisation de la ressource en eau pour tous les usages,***
 - ***leur intérêt pour la démarche et leur volonté d'être actif dans son suivi en réaffirmant le rôle des CLE dans l'élaboration du PTGE***
-

RÉSULTAT DU VOTE : 23 POUR, 1 ABSTENTION / 24 VOTANTS

4 Études en cours et à venir menées par le SAGE

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

- **Zone d'expansion des crues**

M. CREPIN

Est-ce que ces zones touchent des zones constructibles ? Est-ce qu'il faudra modifier les documents d'urbanisme ? Est-ce que les propriétaires des parcelles ont été contactés ?

Animatrice

Il y a dans les ZEC, des petites zones qui pouvaient être habitées et donc pour l'instant ça été une des contraintes qui a été notée par le bureau d'études. L'objectif n'est pas de protéger un centre-

bourg mais par contre d'aller inonder 3 maisons isolées. Bien sûr que toutes les zones habitées ont été exclues des pistes potentielles de sur-inondation ou d'optimisation d'inondation de la vallée. Par rapport aux zones constructibles et l'éventuel impact sur les documents d'urbanisme, c'est tout l'objet de la phase suivante. Il y aura une analyse coût/bénéfice de chaque scénario, donc réduire les zones de terrains constructibles par exemple, ça fait partie de l'analyse coût/bénéfice.

M. BENOIT

La CdC des Terres du haut Berry est en train d'élaborer son PLUi et il y a une réunion jeudi avec les personnes associées, c'est-à-dire les services de l'Etat, le SIRDIAB, tous les gens qui sont concernés dans l'élaboration du PLUi, il y aura le SIVY syndicat de rivières aussi. Justement on va aborder ce problème des ZEC parce qu'il faut que dans le PLUi on enlève les zones qui sont susceptibles d'être inondées ou sur-inondées des zones constructibles. C'est dommageable pour les propriétaires mais il y a des choix à faire et ça rentre dans le processus d'élaboration des PLUi ; et si nous n'intervenons pas sur ça, nous ne ferions pas notre travail. Je pense que tout le monde partage cet avis, aujourd'hui il faut qu'on arrête de construire des maisons dans des zones dites inondables ; ça arrive peut-être qu'1 fois tous les 50 ans, mais quand il y a 1 m d'eau dans la cuisine c'est trop tard. Si on le sait à l'avance, on n'a pas le droit de laisser faire des choses comme ça. C'est pour ça qu'on est invité comme personne associée au niveau des PLUi au niveau des syndicats de rivières.

M. CREPIN

Est-ce que ça peut s'inscrire dans la trame verte et bleue ?

M. BENOIT

Je pense que oui ; dans les PLUi on doit tenir compte des TVB.

Animatrice

Ça c'est un choix des collectivités aussi qui portent les ScOT mais effectivement ça pourrait être complètement intégré dedans.

Intervention inaudible

Sur les inondations, peut-être que la DDT voudra intervenir ? Il y a des documents réglementaires, les PPRi, où forcément les zones inondables sont identifiées, c'est réglementé et c'est ensuite inscrit dans tous les documents d'urbanisme.

Nous on parle de Zones d'expansion de crues, on est sûr de l'exploratoire et on n'est pas sûr de quelque chose d'inscrit en dur dans un document réglementaire. On est en train d'étudier une zone qu'on pourrait aménager. La base de démarrage était de dire on utilise des zones qu'on sait inondables, soit parce qu'elles sont déjà inscrites dans un PPRi soit parce que la géologie nous montre que les sols sont d'origine alluviale et donc que la rivière était là à un moment donné. C'est issue de l'analyse exploratoire au départ qui était menée par l'Etablissement public Loire pour les cours d'eau de plus de 30km (par exemple le Moulon n'est pas dans les cartographies) et ce n'est pas parce qu'elles sont potentiellement ZEC que ce sont des zones inondables. On n'est pas, dans le cadre du SAGE, dans une démarche réglementaire. Par contre si on se projette en scénario 3 avec un aménagement qui permet d'optimiser une inondation, la collectivité qui porte ça, il faudra qu'elle s'assure que tout son aménagement s'intègre bien réglementairement dans les documents d'urbanisme.

Aussi, on avait évoqué dans les groupes de travail, que si on sur-inonde des parcelles agricoles, ou forestières, est-ce qu'il y a des compensations financières, pour service rendu, à imaginer.

Mme VIDALIE

Je confirme qu'il y a des PPRi sur la vallée de l'Yèvre.

- **Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole**

M. DELEUZE

Je tiens à remercier tous les acteurs locaux financiers de cette évaluation ainsi que l'AELB et le Département 18.

- **Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux complémentaires**

Animatrice

Avec le SAGE Cher amont et sur le périmètre du CTG2Q il vous est proposé de mener une étude sur les effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux complémentaires. C'était déjà inscrit dans le PAGD du SAGE.

- **Étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat : volet Climat et projet LIFE EAU**

Animatrice

Ces études permettent de faire l'adéquation entre les besoins en eau des acteurs du territoire et la possibilité pour les milieux de fournir cette eau sans impact en prenant en compte le changement climatique. Tous les documents du SAGE ont été rédigés à une époque où le changement climatique n'était pas perceptible, on commençait à en parler mais les données historiques ne traduisaient pas forcément ces évolutions, comme l'a souligné M. PROFFIT précédemment. La CLE, consciente de cet enjeu fort sur le territoire, l'a signifié en 2017 à l'Etablissement public Loire qui avait porté une manifestation d'intérêt sur un projet européen LIFE. Aujourd'hui le projet LIFE a démarré et comme souhaité par la CLE, on est un territoire associé.

Ce qui est imaginé c'est que le volet Climat de l'étude HMUC (4 volets) soit fait dans le cadre de ce LIFE européen, ça permet de bénéficier de moyens financiers de l'Europe après il nous reste à trouver des compléments bien sûr mais ça nous permettrait de bénéficier des données pour alimenter, renforcer les orientations stratégiques à prendre dans les années à venir. Voilà ce qui est imaginé si la CLE est toujours d'accord, c'est que pendant ce 1^{er} semestre on évalue les conditions de réalisation d'une étude HMUC et qu'on puisse lancer ce volet Climat dans le cadre du LIFE sur le territoire Yèvre-Auron en association avec Cher amont et Cher aval. Tout le volet Climat porterait sur le bassin du Cher.

Ensuite, si vous en êtes d'accord, c'est qu'en 2022 on imagine comment utiliser ces données dans le cadre de nos prospectives : constructions de retenues, sobriété pour les autres usages et que 2022 soit consacré à s'appuyer sur ces données pour examiner le champ des possibles, données qui projettent nos milieux, nos territoires à échéance 2050-2100.

Mme FORTUNE

Je pense qu'il faudra être vigilant. C'est très important d'avoir des études scientifiques sur cette question de l'impact du changement climatique sur la ressource, les milieux, les usages etc... Je pense qu'il faut garder en tête et en particulier dans le cadrage de ces études la dimension d'incertitude qui va de toute façon exister. Ce n'est pas parce qu'on aura un rapport qui nous dira qu'on a 80% ou 90% de chances que ça se passe comme ça, qu'il faut évacuer les autres types de scénarios. Parce qu'une des vraies leçons de la résilience face au changement climatique qu'il faut qu'on apprenne tous, c'est qu'on est jamais complètement sûr de rien et il faut justement apprendre à prendre des décisions qui seront les plus adaptables et les plus flexibles possibles. On va suivre ça avec beaucoup d'intérêt.

Mme JOURDIN – Chambre d'agriculture du Cher

Les études HMUC, pour resituer un peu le contexte, il y en a aussi autour de notre territoire au niveau de l'Allier aval (au sud-est de notre territoire) il y a une étude en cours et aussi sur le bassin du Fouzon à l'ouest de notre territoire. Un petit retour d'expérience sur ces 2 territoires qui ont commencés leur étude HMUC, c'est l'importance des données d'entrée pour toutes ces modélisations. Il faut être très attentif au type de données qu'on a à disposition parce qu'après il y a des modélisations qui sont faites et si on a des incertitudes sur les données de base, des hypothèses de modélisations peuvent être faites et complètement changer des résultats. Il faudra vraiment faire attention à ça et s'assurer au maximum de la pertinence pour justement réduire le volet incertitude dont vous parliez.

Animatrice

Pour information, le collègue du SAGE Cher aval, Julien COLIN, qui suit l'étude HMUC Fouzon, est un peu notre « coordonnateur technique » sur la réflexion de ce LIFE Climat bassin du Cher pour les 3 SAGE. Plus globalement, c'est le Directeur Ressource en eau, Benoit ROSSIGNOL, qui suit ce LIFE à l'Etablissement public Loire.

- **Stage 2021 : réflexions préalables à la révision des SAGEs Yèvre-Auron et Cher amont**

Animatrice

On avait imaginé vous proposer de réfléchir à la révision potentielle du SAGE Yèvre-Auron et du SAGE Cher amont, comme on travaille de concert sur les autres dossiers et on qu'est à peu près

dans le même timing. De consacrer l'année 2021 à commencer à réfléchir est-ce que nos SAGE vont être compatibles avec le projet de SDAGE 2022-2027 ? de voir quels enjeux allons-nous devoir relever à l'avenir ? Est-ce que le souhait de la CLE est d'élargir le champ d'action du SAGE ? . Aujourd'hui la CLE n'associe pas directement les citoyens, ils sont représentés au sein du collège des usagers, est-ce qu'il faut changer cela ? Est-ce que le SAGE comporte assez de mentions sur l'aménagement du territoire, au sens zones urbaines sur le cycle de l'eau ? etc. L'objectif avec cette stagiaire c'est qu'elle vous sollicite sur toutes ces différentes questions et pouvoir trouver les synergies avec les études et actions évoquées avant.

- **Stage 2021 CTG2Q : améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau**

5 Rapport d'activité 2020

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. JOLIVET

Je n'avais pas lu le rapport mais au regard des discussions de tout à l'heure, la question concernant les ZEC : « est-ce que les propriétaires ont été interpellés ? », et tous les dossiers, tous les sujets sur lesquels travaille Cécile. Entre les différentes commissions, les différents dossiers il y a du boulot. Depuis le début de la réunion, en termes d'animation chapeau ! Le CTG2Q a dû prendre beaucoup de temps, on les a vu beaucoup travaillé avec Perrine, puis Cécile après le départ de Perrine tu as dû beaucoup t'investir, et 2 stagiaires. Je ne sais pas comment tu arrives à articuler tout ça. C'était juste un témoignage.

M. DELEUZE

On a une super animatrice !

Animatrice

Merci.

Par rapport aux propriétaires des ZEC je vais lever l'interrogation : le SAGE n'ira certainement pas à l'échelle de chaque propriétaire. L'objectif de la CLE, est de montrer que c'est faisable, d'aider à la décision ; mais la décision de faire l'aménagement, l'action, relève d'un acteur du territoire, d'une collectivité. Ce sera à cette collectivité de s'emparer du sujet et à elle de contacter les propriétaires, ça sera elle qui fera l'aménagement. On l'accompagnera mais nous ne ferons pas « le porte à porte ».

M. BARACHET

Je m'interroge sur l'étude des retenues de substitution, il y a l'étude HMUC qui devrait passer avant et pratiquement déterminer si on peut réaliser ces fameuses bassines. Je me demande si c'est vraiment utile de lancer cette étude tout de suite.

Animatrice

Effectivement il ne s'agira pas de faire deux fois le même travail, parce que ça pourrait être fait dans le cadre d'une étude HMUC. Il faut qu'on arrive à suivre un calendrier. C'est-à-dire dans le cadre du CTG2Q on a un temps un peu contraint et l'objectif des études c'est d'être opérationnel, de pouvoir prendre des décisions. Dans l'HMUC il n'y aura peut-être pas ce volet volumes hivernaux sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron puisqu'il aura déjà été fait. Il ne faut pas voir ça comme antinomique ou pas logique. L'objectif c'est d'avancer, d'avoir les éléments d'aide à la décision solide mais de ne pas être sans arrêt en train d'attendre tout le temps après autre chose.

M. CREPIN

Le rôle de l'élu sera d'informer les propriétaires des terrains concernés et des réunions publiques seront à organiser par les élus ?

Animatrice

Sur les ZEC, on est actuellement dans la démarche est-ce que c'est possible ou pas ? Avant de dire aux riverains « on imagine un aménagement », on est dans l'évaluation « intellectuelle ». Quand on

sera au stade une collectivité souhaite envisager un aménagement, une sur-inondation (qui peut consister exemple à planter un réseau de haies très denses), quand la collectivité sera prête à se dire je me lance dans l'aménagement, l'optimisation, c'est là qu'elle contacte tous les propriétaires et qu'elle re-débat du projet avec eux. Nous on vient en amont sur connaître et aider à décider.

M. DELEUZE

Pour ce rapport d'activités, est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie et remercie Cécile pour avoir fait un très bon travail.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 Programme d'actions de la CLE 2021

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. DELEUZE

Si vous en êtes d'accord, on le valide, est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions. Adopté à l'unanimité je vous remercie.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 Questions diverses

- **Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 et 2020**

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. CREPIN

Quelle est la position du SAGE sur les dossiers de panneaux photovoltaïque au sol ?

Animatrice

Il n'y a pas de mention par rapport à ça dans les documents du SAGE. Si les projets touchent la nomenclature qui concerne le rejet d'eaux pluviales, à ce moment-là le SAGE est informé ou l'examinera et vous aurez un avis à faire. Je me tourne vers les services de l'État.

Mme VIDALIE

C'est un sujet compliqué en ce moment au niveau réglementaire parce que jusqu'à maintenant on considérait que l'intégralité du projet devait être pris en compte pour actionner la rubrique « eaux pluviales ». C'était la position de la DDT du Cher et elle a été remise en cause par un pétitionnaire. Ça m'a conduit à interroger le document guide qu'on pouvait avoir au niveau national et il se trouve qu'il y a un guide de 2020 qui indique noir sur blanc que les projets photovoltaïques ne doivent pas être soumis à une rubrique loi sur l'eau à priori, c'est une position prise par le Ministère avec la contribution de la Direction de l'eau et de la Biodiversité. Je ne veux pas trop m'avancer car on est en train de l'intégrer à la politique de la DDT par rapport à ces dossiers-là. On est justement en train de programmer une réunion entre le service environnement et le service qui gère les permis de construire mais il n'est pas exclu que pour s'adapter à cette doctrine nationale du Ministère de l'Écologie, on soit amené à moins soumettre les projets photovoltaïques à la rubrique « eaux pluviales ». Ce qui n'empêchera pas évidemment dans le cadre de l'instruction de l'étude d'impact qui serait jointe au permis de construire de se préoccuper des eaux pluviales et de leur devenir. Mais du point de vue strictement réglementaire ils risquent de moins passer par la CLE.

M. DELEUZE remercie les participants de leur présence et lève la séance.

Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance du 26 janvier à Bourges

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. BERTEAUX (Maire de Saint-Denis de Palin)
M. CARRE (Conseiller d'Ourouer-les-Bourdelins) – *pouvoir à M. MOREAU*
M. CHALOPIN (Maire-adjoint de Berry-Bouy)
M. CHOLLET (Maire de Saint-Martin d'Auxigny) – *pouvoir à M. CLAVIER*
M. CLAVIER (Maire de Morogues)
M. CREPIN (Maire de Parnay)
M. DELEUZE (Maire de Verneuil) - Vice-Président de la CLE
M. LEBLANC (Maire de Valigny)
M. MATHIEU (Maire de Saint-Laurent) – *pouvoir à M. DUPERAT*
M. VOLLOT (Maire adjoint de La Chapelle Saint Ursin)

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. VALLEE (Conseiller départemental du Cher) - Président de la CLE – pouvoir à M. DELEUZE

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. BENOIT (Président du SIVY)
M. DE PAUL (Président du SMIRNE)
M. DUPERAT (Vice-président de Bourges Plus)
M. MOREAU (Président du SIAB3A)
M. MORIN (représentant de l'Établissement Public Loire)

2^{ème} Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

Mme DUBOIS représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
M. PROFFIT Président d'AREA Berry
Mme FORTUNE, représentant la Présidente de Nature 18
M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher
M. le Président de la FDAAPPMA de l'Allier – *pouvoir à la FDAAPPMA du Cher*

3^{ème} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé
M. VIDALIE représentant la DDT18
M. MARQUES représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Absents excusés :

M. DUGLERY (Conseiller régional Rhône Alpes Auvergne)
Mme LAUER, représentante du CRPF
Mme le Préfet de l'Allier

Assistaient également :

Mme VILLEMINE (cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher)
Mme SANTINI (responsable ressource en eau, Bourges Plus)
Mme BONNIN (Chargée de mission rivières, SIAB3A)
M. JOLIVET (Chargé de mission rivières, SIVY)
Mme JOURDIN (conseillère agro-environnementale, Chambre d'agriculture du Cher)
M. CARPIAH (stagiaire, FDAAPPMA du Cher)
M. CORNILLEAU (chargé de mission CTG2Q, EP Loire)
Mme FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire)